

PARCE QUE LE PASSAGE DES CERFS SE FAIT SUR LES PASSAGES TRÈS ÉTROITS, LES INTERVENTIONS EFFICACES EN MATIÈRE DE CORRIDORS PEUVENT SE JOUER À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE, ICI, DES LANDES. ELLES CONSTITUENT UN RÉSEAU FORTEMENT FRAGMENTÉ, MAIS FONCTIONNEL, AU SEIN DES ESPACES FORESTIERS.

De la parcelle à l'interrégional... prendre en compte la complexité des réseaux

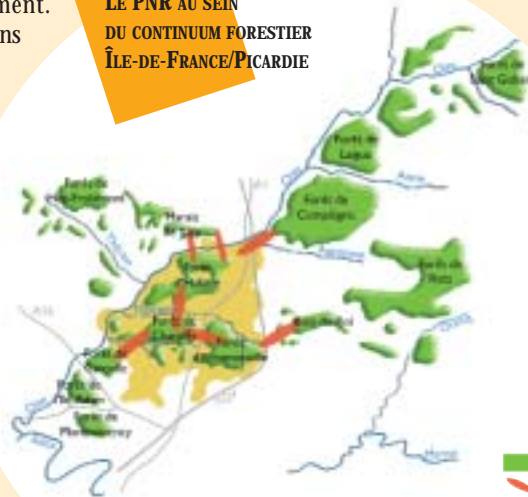
>>> Parc naturel régional Oise-Pays de France

Comment préserver la biodiversité d'un territoire ? L'expérience du Parc naturel régional Oise-Pays de France montre qu'une vigilance à tous les niveaux de territoire, de l'interrégional à la parcelle, est nécessaire ainsi qu'une approche multi-réseaux.

Cela commence tout naturellement. Tout d'abord il y a les conclusions des scientifiques : sur le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, certaines populations de cerfs connaissent un début de consanguinité. La question des corridors écologiques est alors posée ; d'autant plus âprement que les 20 000 hectares de massif boisé du Parc s'inscrivent au cœur du continuum forestier qui court de la région parisienne aux Ardennes.

Le Parc identifie alors les principaux corridors écologiques interforestiers de son territoire. Il s'engage dans sa charte à : « La préservation, la gestion et le renforcement des continuités écologiques majeures permettant la mise en réseau des espaces naturels du territoire entre eux et avec les entités naturelles voisines. » Il sera le premier à cartographier les corridors dans son plan de Parc et rejoindra les six autres Parcs incluant les continuités écologiques dans leur charte. Réglementairement, les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec la charte d'un Parc, cette formulation permet donc de préserver les corridors de toute nouvelle urbanisation. Pour atteindre ses objectifs, le Parc s'engage également à conduire des études plus fines permettant de mieux connaître le fonctionnement des corridors et de développer des programmes d'actions. Dans certains secteurs urbanisés, une intervention à la parcelle est nécessaire. Celle-ci constitue, en effet, l'échelle de travail pour maintenir la fonctionnalité écologique du corridor pour certaines espèces. Il est une condition cependant à l'efficacité : que les résultats des études soient pris en compte par l'en-

LE PNR AU SEIN
DU CONTINUUM FORESTIER
ÎLE-DE-FRANCE/PICARDIE



Forêts
Corridors interforestiers identifiés dans la charte du Parc
Parc naturel régional Oise-Pays de France

semble des intervenants situés dans et hors du Parc (communes, administrations, gestionnaires des réseaux ferrés, routiers...). Pour cette raison, le Parc associe les communes voisines de son territoire à cette démarche. Il s'implique également dans les réflexions sur les corridors au niveau départemental et interrégional. En effet, la vigilance doit s'exercer à tous les niveaux et les actions être menées de façon coordonnée, une seule rupture du réseau pouvant remettre en cause l'ensemble des efforts.

La parole à Patrice Marchand

PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

Quelles sont les limites à la prise en compte des corridors biologiques ?

Nous sommes confrontés à trois problèmes très concrets. Le premier est relatif à l'information sur la cartographie des corridors. En effet, les communes du Parc peuvent en disposer mais ce n'est pas le cas pour les communes hors Parc. Cette information n'apparaît pas, par exemple, dans les « porter à connaissance ». Elle ne peut donc être prise en compte lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, si les nouveaux projets d'infrastructures bénéficient, dès leur conception, de « passages faunes », nous constatons qu'aucune réflexion n'accompagne l'évolution des infrastructures existantes. Or, elles tendent à devenir infranchissables du fait d'aménagements annexes de type ronds-points, glissières, clôtures, éclairage, fossés, etc.

Enfin, troisième difficulté, les communes peuvent prendre en compte les corridors dans leurs documents d'urbanisme, mais leur maintien suppose de sensibiliser et de convaincre les gestionnaires de ces espaces. Pour cela, il faut proposer des moyens opérationnels et réalistes : le Parc s'y emploie. ■

L'approche multi-réseaux

Ciblée dans un premier temps sur le réseau forestier, l'action du Parc s'étend désormais plus largement. Les exigences et besoins des espèces, multiples et très variables, rappellent la nécessité de prendre en compte des milieux plus relictuels comme les mares ou les landes. Un diagnostic du réseau des landes est d'ailleurs engagé.

Répertoriées habitats de la directive, les landes sont présentes dans un cinquième des sites d'intérêt écologique identifiés dans la charte. Elles constituent un élément patrimonial majeur du territoire. Or, elles

sont aujourd'hui fortement fragmentées, noyées au sein d'espaces forestiers. Aussi, avant de proposer un programme d'actions pour ces sites, il convenait de s'assurer de la fonctionnalité du réseau. Le travail, confié au Conservatoire des sites naturels de Picardie, a confirmé la pertinence de cette analyse. Dorénavant, c'est l'approche «réseau» qui sera reprise pour orienter la gestion des quarante-huit sites d'intérêt écologique du Parc. ■

VÉRONIQUE BOZZO - JEAN-LUC HERCENT

PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

>>> Méls : v.bozzo@parc-oise-paysdefrance.fr
jl.hercent@parc-oise-paysdefrance.fr

LE TRITON CRÉTÉ (CI-DESSOUS) SORT DU MILIEU FORESTIER POUR ALLER SE REPRODUIRE DANS UNE MARE. CELLE-CI SE TROUVE PARFOIS DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA LIGNE DE TGV. PLUSIEURS ESPÈCES SONT AINSI TOUCHÉES. LE RÉSEAU DE TGV CONSTITUE AUSSI UNE RUPTURE DE CORRIDOR ENTRE LE LIEU D'ESTIVE ET LE LIEU DE CHASSE DU PETIT RHINOLOPHE.



© Logerot - RFF

Prévu pour 2007, le tracé du TGV coupe le territoire du Parc naturel régional de Lorraine en deux, interdisant le passage des animaux.



a parole à
**Laurent
Godé**

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE.



© F. Schwaab

C'est indispensable

Inscrire les corridors dans la Charte

Le projet de TGV coupe le territoire du Parc en deux. C'est un sacré coup pour la connectivité des milieux...

Lors de l'implantation du TGV, nous aurions dû pouvoir argumenter auprès du maître d'ouvrage mais nous avons terriblement manqué d'arguments scientifiques. Deux exceptions seulement confirment la règle : nous connaissions assez finement le mouvement des amphibiens dans le massif forestier et nous avons pu convaincre du bien-fondé de l'aménagement de batracoducs, quant aux passages pour le grand gibier, ils résultent du travail accompli par la fédération de chasse locale. En revanche, nous n'avons pas réussi à argumenter en termes de rupture globale de la continuité des habitats. De plus, nous n'avons pas fait référence, explicitement, à la notion de corridors écologiques dans la charte du Parc. Ils n'ont jamais été cartographiés ni indexés à cette charte.

Des études préalables de l'autre tronçon du TGV vont bientôt débuter, êtes-vous toujours aussi démunis ?

Depuis, nous sommes dotés d'un atlas communal du Parc : chaque commune est cartographiée. Tous les milieux naturels et toutes les espèces remarquables sont répertoriés. Nous sommes en train d'agglomérer ces données afin qu'apparaissent tous les réseaux de corridors. Nous avons travaillé à la fois sur les milieux, afin d'identifier les continuités, et sur les espèces. C'est d'ailleurs sur la localisation des espèces qu'il nous reste le plus de travail. Pour les continuums,

c'est plus facile : une photo satellite permet d'analyser les réseaux. En revanche, la localisation des espèces demande du suivi.

Il faut connaître l'écologie de l'espèce...

Oui. Savoir, par exemple, que la rainette verte peut se déplacer de quatre kilomètres dans une saison pour coloniser un milieu va nous permettre de repérer des mares de reproduction. Ainsi, s'il existe une mare isolée à plus de cinq kilomètres, nous envisageons de recréer une mare intermédiaire. Régulièrement, nous faisons des relevés pour vérifier la présence de telle ou telle espèce à tel ou tel endroit.

Pourquoi inscrire les corridors dans la charte du Parc ?

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte. Si la nôtre avait fait état des corridors, le tracé du TGV aurait été précédé d'une étude d'impact sur cet aspect. Ce ne fut pas le cas. C'est pourquoi nous avons prévu d'intégrer la cartographie dans la charte. La méthodologie que nous mettons au point avec la Fédération des Parcs inclut une validation par les comités scientifiques régionaux, l'État, la Région... Cette officialisation scientifique et institutionnelle est destinée à acquérir une reconnaissance autour de laquelle il sera possible d'argumenter. ■

RECUEILLIS PAR MOUNE POLI

>>> Méls : Laurent.gode@pnr-lorraine.com